

AVIS DE COURSE
LA LORMONTAISE BOTALO (Grade 5 B)
13 Mai 2017
Dordogne Estuaire de la gironde Garonne
Organisé par le Club De Voile de Lormont

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris habitable, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2017.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e ou 4^e ou 3^e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable).

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide avec certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- **0€** par bateau

5. PROGRAMME

Inscription par Email à : regine.syl@free.fr

Confirmation d'inscription de 9 h à 9h30 le samedi 13 mai à Bourg S/Gironde.

Briefing à 9h30 sur la barge du CNB, SA 10hres.
Le samedi 13 mai à Bourg sur gironde

Dates	Intitulé	Coef.	P.M	B.M	Hres de marées
13/05	Régate N° 1	79	09H10		Bourg sur gironde
13/05	Régate	79		16H27	La Reuille
13/05	Régate N°2	79	22H01		Bordeaux

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale et disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

7.3

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, et le règlement du championnat de l'Estuaire de la Gironde.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **R Commarmond 06.88.30.45.41**

Un buffet est proposé à **8 €**, le samedi à partir de 20hres30 au club de Lormont. Les réservations seront prises par bateau jusqu'au mercredi 10 mai, auprès de **R .Commarmond** tél. **06.88030.45.41**. ou par email : regine.syl@free.fr

Pour les licences à la journée, contact : regine.syl@free.fr

A l'occasion de la remise des prix, présentation de l'équipage féminin « Team Ladies Estuaire » inscrit à la régata « Ladies Only » à la Rochelle